

Transparence

La loi du 11 février 2005 : une réforme bien engagée

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit : le "droit à compensation".

Ce droit permet à la personne handicapée, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, quels que soient son âge et son mode de vie, de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne, tout en prenant en compte ses attentes et ses choix de vie.

Pour cela, la loi a institué entre autres : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est depuis le 1^{er} janvier 2006, dans chaque département, le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Mise en place et animée par les Conseils Généraux, elle associe le Conseil Général, les services de l'Etat, les organismes de prestations sociales et les associations représentant les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue ainsi un réseau d'accueil, d'accès à tous les droits, prestations et aides en faveur des personnes handicapées.

Les missions de la MDPH sont variées et comprennent notamment :

- l'accueil et l'information :

La maison assure une fonction d'accueil et d'orientation des personnes, elle les informe et répond à leurs questions soit sur place, soit par téléphone ou via un site internet. Elle est située, en général, dans un point central et accessible du département et peut avoir une antenne relais répartie sur le territoire.

- l'évaluation des besoins :

Une équipe pluridisciplinaire est chargée d'évaluer les besoins de la personne handicapée à partir de son projet de vie. Cette équipe est composée de médecins, ergothérapeutes, psychologues, spécialistes du travail social, de la scolarité ou de l'insertion professionnelle et varie, bien sûr, en fonction de la nature des besoins ou du handicap de la personne concernée.

- la reconnaissance des droits :

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui est constituée au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées prend toutes les décisions concernant les aides, les prestations et les orientations en établissements.

- la sensibilisation du public :

La loi a confié aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées un rôle d'information et de sensibilisation aux enjeux du handicap.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Cette commission est créée dans chaque département au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Elle rem-



place et fusionne les anciennes commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES) et les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP).

Quelles sont ses compétences ?

La CDAPH est compétente pour :

- se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et sur les mesures propres à assurer son insertion scolaire, professionnelle et sociale,
- désigner les établissements ou les services correspondant aux besoins de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé,
- apprécier si l'état ou le taux d'incapacité de la personne handicapée justifie l'attribution d'allocations de prestations de compensation, d'aides à l'adulte handicapé, de cartes d'invalidité, de cartes de priorité, etc.
- reconnaître la qualité de travailleur handicapé,
- statuer sur l'accompagnement des personnes handicapées âgées de plus de 60 ans.

Qui compose cette commission ?

Elle comprend une vingtaine de membres dont au moins un tiers de représentants des personnes handicapées et de leurs familles. Les deux autres tiers sont composés de représentants du Conseil Général, de l'Etat, des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales, des organisations syndicales.

Qui peut saisir cette commission et comment ?

La saisine de la commission se fait par le biais du dépôt d'une demande d'intervention auprès de la MDPH du lieu de résidence de la personne handicapée. Seule la personne handicapée, ses parents pour les enfants ou éventuellement son représentant légal peuvent déposer cette demande.

Comment prend-elle ses décisions et examine-t-elle les demandes ?

La CDAPH prend ses décisions sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire (médecins, assistantes sociales, psychologues, etc.) de la MDPH en tenant compte des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal dans son

projet de vie.

La décision prise par la CDAPH porte sur l'ensemble des droits de cette personne et notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Elle est attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) après évaluation et élaboration d'un plan personnalisé de compensation par l'équipe pluridisciplinaire.

Elle vise à couvrir les besoins des personnes handicapées :

- en finançant des tierces personnes pour les actes essentiels de la vie quotidienne,
 - en apportant des aides techniques et des financements à la personne ou pour l'aménagement du logement ou du véhicule.
- Toute personne qui ne peut faire, seule, au moins une activité essentielle de la vie quotidienne (se déplacer, se lever, communiquer, s'orienter dans le temps ou dans l'espace,...) peut avoir droit à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Sommaire
N°3

Octobre
2006

La loi du 11 février 2005 : une réforme bien engagée	p 1
Au fil des mois.....	p 2
Le point scientifique du Docteur Soldati	p 2
Monique Chatain	p 2
Des activités de soutien proposées à l'ESAT aux actions de formation dispensées dans les EA	p 3
Interview : Guillaume Combier	p 4
L'APEI aujourd'hui et demain	p 4

EDITORIAL

Il est rare, dans notre paysage législatif, qu'une loi aussi importante que celle du 11 février 2005, comportant 103 articles, fasse l'objet d'une mise en application aussi rapide.

En effet, 18 mois après le vote par le Parlement, la quasi totalité des décrets d'application ont été publiés.

La volonté du Président de la République, qui avait inscrit dans les objectifs majeurs de son quinquennat des mesures en faveur des personnes handicapées, y est certainement pour quelque chose. De plus, la Société dans son ensemble a dû prendre conscience qu'une politique volontaire et juste en faveur du handicap grandit cette Société.

Cette loi va-t-elle permettre réellement d'améliorer, au quotidien, la vie des personnes handicapées et de leur famille ? Va-t-elle permettre réellement une meilleure accessibilité aux services, aux loisirs, à la culture et au travail ? Va-t-elle permettre de désengorger enfin les listes d'attente des établissements ?

Il ne suffit pas d'énoncer des principes pour qu'ils entrent en application.

La réussite de cette loi ambitieuse dépendra des professionnels, des Associations et des Collectivités qui devront s'adapter et, dans nombre de cas, moderniser leur fonctionnement.

Pour notre part, à l'APEI de Saint-Amand, la personne handicapée et sa famille ont toujours été au coeur de nos préoccupations et la transposition de cette loi dans notre pratique quotidienne ne sera qu'une suite logique qui ne pourra qu'améliorer encore la qualité d'accueil dans nos établissements.



Bal costumé

Organisé par les animatrices du foyer traditionnel le 23 mars 2006, un bal costumé a réuni les résidents des trois foyers VERNET - CHASSAGNE ACCUEIL, auxquels s'étaient joints quelques externes. Avec enthousiasme et aidés de leurs animatrices, les résidents ont participé à la confection de leurs costumes, la préparation des cartons d'invitation et la décoration de la salle. A l'issue du défilé en musique, des lots ont été distribués pour récompenser leurs efforts. Un copieux buffet a clôturé la soirée dansante.



Sortie

Les travailleurs handicapés de la section adaptée sont allés à Chaumont-sur-Loire, le 17 juillet 2006. Accompagnés de leurs animatrices, ils ont passé une agréable journée ludique au quinzième festival international des jardins, dont le thème, cette année, est "jouer au jardin".



Pique-nique

Le 30 juin 2006, l'ESAT VERNET INDUSTRIEL organisait son pique-nique annuel. Pour la deuxième année consécutive, c'est le pôle du cheval et de l'âne à la Celle Condé (Cher) qui avait été choisi pour accueillir tous les participants. Les moniteurs d'atelier et animatrices avaient préparé

un programme varié d'activités : boules, jeux d'adresse (chamboule-tout, lancers d'anneaux...), balades, tournoi de baby-foot, jeu de piste se terminant par un rébus à résoudre ! Sous un soleil ardent, chacun a, aussi, pu découvrir les installations déjà réalisées ou en cours de construction (box, tribune avec restaurant panoramique, hippodrome) et faire une visite aux ânes.

Inauguration

Le 16 juin 2006, le nouveau bâtiment des espaces verts situé à Orval a été inauguré officiellement en présence de plusieurs personnalités locales. A cette occasion, Bernard Kirschen, directeur de la DDASS du Cher félicitait "l'APEI pour cette superbe réalisation très significative de son efficacité pour offrir aux travailleurs handicapés un cadre de travail motivant leur permettant d'épanouir leurs compétences".



Appréciation laissée sur le Livre d'Or par Isabelle Platon, directrice de la MDPH du Cher

Après pour cette réalisation qui constitue un véritable défi de participation de personnes handicapées à la vie de la cité je félicite le Cher de l'Esp. Verts. Isabelle Platon directrice MDPH

Le Verdier : déjà 10 ans !

Le 20 juillet, au cours d'un temps de partage, le VERDIER a fêté ses 10 ans qui ont vu la création et la pérennisation de 62 emplois. Après un mot d'accueil du Président retraçant l'histoire de cette entreprise adaptée et un montage vidéo où chacun pouvait se reconnaître et retrouver les moments importants vécus depuis la construction de cet établissement, un buffet convivial a rassemblé tous les participants pour continuer à évoquer les souvenirs et souhaiter une longue vie à cette entreprise.



Peut-on lutter contre les effets du vieillissement cognitif ?

On considère qu'il est possible de contrecarrer jusqu'à 70 % du déclin cognitif. Pour ce faire, il faut stimuler la mémoire mais pas n'importe comment ; faire appel aux programmes réalisés dans les ateliers mémoire qui visent tous à mettre en relation l'individu avec autrui. Il ne suffit pas de faire des mots croisés, encore faut-il faire travailler son imagination (en fait, établir des connections neuronales) ; faire fonctionner cet organe magnifique qu'est le cerveau ; échanger avec les autres pour accroître le degré de vigilance ; admettre d'autres points de vue.

Comme le disait récemment Mme CHIRAC, le drame du vieillissement est la solitude et ceci est particulièrement vrai concernant les personnes handicapées vieillissantes.

C'est pourquoi, l'APEI a comme projet la mise en place d'une structure d'accueil pour ce type de population.

Le point scientifique du Docteur Soldati

Une affaire de mémoire

Les médias parlent beaucoup en ce moment de la maladie d'Alzheimer et de l'avantage d'établir un diagnostic précoce.

La plupart des aptitudes intellectuelles (mémoire, concentration) sont affectées par le vieillissement mais à des degrés divers suivant les personnes.

L'étude de la mémoire, au centre du diagnostic d'un certain nombre de maladies, a fait de réels progrès quant à son analyse et aux perspectives thérapeutiques qui en découlent. Depuis plus de 20 ans, on sait que les activités intellectuelles diminuent avec l'âge (de manière continue à partir de 30 ans) et suivent une accélération dans la chute des performances après 70 ans.

On considérait autrefois deux types de mémoire : celle relative aux faits anciens et celle concernant les faits récents. Actuellement, la recherche distingue la mémoire déclarative (qui représente nos connaissances), la mémoire procédurale (celle de nos savoir-faire),

la mémoire rétrospective (les événements passés) et la mémoire prospective (les événements à venir).

Ces différentes mémoires ne se détériorent pas de la même manière et dans les mêmes proportions au cours du vieillissement.

Utiliser sa mémoire implique plusieurs manoeuvres : encoder une information et la stocker, la retenir et la maintenir disponible, la récupérer c'est-à-dire la retrouver au moment voulu.

On sait aujourd'hui que les processus d'encodage et de récupération diffèrent selon le type de connaissance traitée.

Les expériences ont montré que lorsque l'on veut encoder une information, il convient de la traiter de façon profonde. Par exemple : pour retenir un mot, il faut compter le nombre de lettres, l'associer à un autre mot ayant la même rime, lui adjoindre un qualificatif, l'imaginer dans un contexte (construire une image mentale).

Les difficultés des personnes âgées proviennent de leur déficit d'encodage et cette conclusion a été observée sur tous les continents.

Les mécanismes de récupération sont aussi perturbés avec l'âge mais de façon moins importante.

La mémoire procédurale diminue moins que la mémoire déclarative, la mémoire rétrospective autant que la mémoire prospective. En revanche, la mémoire autobiographique touchant les principaux événements de notre vie, décline moins que la mémoire épisodique.

En fait, la plupart des mécanismes se détériorent mais surtout ceux qui sont coûteux en énergie mentale, comme l'encodage.

Bien plus surprenantes sont les observations concernant les liens entre mémoire et émotion (on parle beaucoup aujourd'hui d'intelligence émotionnelle). Ainsi, on ne sait pas actuellement pourquoi une personne émotionnellement instable connaît un déclin plus important qu'une personne émotionnellement stable.

De l'ESAT à l'entreprise adaptée l'Artisanerie, 30 ans au service de la personne handicapée

Monique Chatain



Le 11 octobre 1976, date de l'ouverture de l'ESAT, Monique est embauchée en tant qu'agent des services généraux. C'est le commencement d'une longue histoire au service des personnes handicapées. En 1979, elle suit une formation de "rempilage-cannage" afin de créer une section dans cette activité,

pour un groupe de personnes handicapées de l'ESAT. Le 2 janvier 1980, Monique intègre l'EA, 21, rue Emile

Zola, en tant que maître ouvrier. Avec cette section, "l'Atelier Protégé" ouvre ses portes avec 9 personnes handicapées.

Monique participe au développement de cet établissement et voit la mise en place du réseau commercial, des différentes unités de production, des services administratifs et l'évolution des effectifs.

En mars 1986, elle est nommée sous-directrice de l'Artisanerie, poste qu'elle occupera avec la plus grande diligence jusqu'à son départ en retraite.

Pour remercier Monique Chatain de son dévouement au sein de cette structure, le conseil d'administration a voulu, au cours de sa dernière assemblée générale du 16 juin, lui remettre la médaille d'or de l'UNAPEI.

Monique peut maintenant consacrer son temps à ses passions favorites, travaux manuels et broderie, entourée de son mari et ses enfants et s'occuper de ses petits-enfants, Marine et Enzo. Elle se prépare également à accueillir au mois de novembre la naissance de son troisième petit enfant.

Voici un nouveau volet de vie qui va encore être bien rempli...

Des activités de soutien proposées à l'ESAT aux actions de formation dispensées dans les EA

Pour répondre au souhait des parents, l'APEI a mis en place, depuis 1996, des activités de soutien à caractère extra-professionnel, au sein de l'ESAT, et des actions de formation dans les entreprises adaptées, pour favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes handicapées.

En effet, les parents avaient, maintes fois, exprimé leur souci d'apporter aux personnes handicapées un "soutien" complémentaire aux activités purement productives, visant à leur donner les moyens d'une insertion sociale et professionnelle, immédiate ou ultérieure.

LES ACTIVITES DE SOUTIEN

Dès leur mise en place à l'ESAT, une forte participation aux diverses activités proposées (soutien scolaire, expression corporelle dansée, gymnastique, peinture) a été observée. Cet engouement ne s'est jamais démenti. Actuellement, 83 % de l'effectif de l'ESAT participent à une ou plusieurs activités. En 2001, une nouvelle activité s'ajoutait à celles déjà proposées : l'initiation à l'informatique, répondant à la demande de beaucoup de personnes curieuses de découvrir l'ordinateur. Au cours des années suivantes, des modules courts ont été réalisés sur des thèmes divers et correspondant aux besoins et attentes rencontrés dans la vie courante : budget, hygiène alimentaire, code de la route, l'euro, le repérage dans le temps et dans l'espace, les documents administratifs.

Si la plupart des activités se font pendant le temps de travail, certaines sont proposées en dehors, notamment des activités sportives telles que randonnée pédestre, ping-pong, basket-ball, randonnée en VTT, entretien des vélos.

Ces activités sont animées soit par du personnel éducatif, salarié de l'ESAT, soit par des animateurs extérieurs à la structure. Pour ces derniers, leurs prestations sont prises en charge financièrement par l'APEI.

Aujourd'hui, ces activités s'articulent autour de trois grands thèmes.

1- Activités manuelles et artistiques



Peinture animée par Dominique de Bengy dont nous avons dressé le portrait dans le numéro 2 de Transparence. 36 participants. Fréquence : 1/2 journée toutes les 3 semaines. Cette année, le travail est plus orienté vers le dessin et la réalisation de formes structurées.



Activité manuelle de création
6 participants à raison de 2 heures par semaine. Exemple de création collective : réalisation d'une mappemonde, permettant d'associer le côté ludique à l'aspect "culture générale".

2- Activités de connaissances générales

Remue-méninges

29 participants à raison de 1h à 1h15, 1 fois par semaine. Formation pour l'acquisition ou le maintien de savoirs de base (lecture, écriture, calcul, raisonnement logique...).

Actualités et connaissances

6 participants à raison d'1h par semaine. Cette activité permet à des personnes ne sachant ni lire, ni écrire, d'acquérir des notions de connaissances générales, à l'aide d'outils appropriés.

Informatique

16 participants à raison d'1h30 par semaine. Les groupes sont formés en fonction de l'intérêt et du goût de chacun.

3- Activités physiques et corporelles



Activités physiques et corporelles

31 participants au total, à raison d'1h à 1h30 par semaine. 4 modules : activité énergique et corporelle - activité de maintien et de développement - expression corporelle - activité physique de maintien, de posture et de relaxation.



Activités physiques adaptées du soir

29 participants, à raison d'1h à 1h30 par semaine. Selon la saison, il est proposé ping-pong ou randonnée pédestre, basket-ball, randonnée VTT ou entretien des vélos. Ces dernières activités ont la particularité d'être programmées en dehors du temps de travail et ont pour finalité la détente et le plaisir.



L'APEI A BLOIS

Pour la première fois, l'APEI a participé au "macadam blésois" le 14 mai 2006. Ce challenge sportif, dont la particularité est de se dérouler dans le centre ville, est ouvert à tous. Il propose des courses adaptées en fonction de l'âge, du handicap, ou du défi (courses pour enfants adultes, courses handisport et sport adapté, courses pour familles). Des organisateurs souriants et attentifs, un public chaleureux et enthousiaste ont contribué au succès de cette journée. L'APEI a remporté le deuxième prix (récompense pour l'association ayant le plus grand nombre de participants). Rendez-vous est pris pour 2007 !



LES ACTIONS DE FORMATION

Au sein des entreprises adaptées, le développement des capacités professionnelles, humaines et sociales des personnes handicapées est lié au plan de formation. Au cours des dernières années, différentes actions ont été menées pour favoriser l'insertion et l'évolution des travailleurs handicapés, au vu des demandes ou des besoins : l'euro, la sensibilisation aux risques domestiques, la prévention routière, la scolarisation, le "savoir-être".

Cette année, trois axes principaux ont été retenus :

L'informatique : "l'ordinateur : et si on essayait !" (niveau 2)

2 groupes de 6 personnes des deux entreprises adaptées ont été constitués et chaque personne a bénéficié de 4 jours de formation, soit 28 heures.



Savoir +

30 personnes des deux entreprises adaptées sont concernées par cette intervention pour l'année 2006. Chaque stagiaire reçoit 44 heures de formation, le mercredi après-midi pour les travailleurs handicapés de l'Artisanerie et le jeudi après-midi pour ceux du Verdier.

Gestes et postures de travail

Tous les travailleurs handicapés du Verdier suivent cette formation. Ils sont répartis en 5 groupes de 8 personnes et chacun bénéficie de 21 heures de formation.



Toutes les formations dispensées dans les entreprises adaptées sont assurées par des organismes extérieurs afin de pouvoir être prises en charge par le budget formation. Elles se déroulent pendant le temps de travail.

DEUX NOUVEAUTES

AU PROGRAMME 2006-2007

Dans le cadre des activités de connaissances générales, une nouvelle activité intitulée "actualité et expression" est mise en place.

Elle va permettre aux participants de s'exprimer, verbalement ou par écrit, sur un sujet d'actualité, qu'ils auront choisi. Divers supports tels que journaux, informations télévisées, internet faciliteront l'animation des séances. Une "mise en page" des informations collectées, agrémentées des commentaires du groupe, sera faite à l'aide d'un logiciel simple de rédaction.

L'atelier cuisine est l'autre nouveauté. Cette activité se déroule sur toute une journée. Les participants et l'animatrice commencent par élaborer un menu équilibré dans la limite d'un budget défini puis se rendent au supermarché pour faire les courses. Les achats se font en comparant les prix. L'activité se poursuit par la préparation des mets, puis le déjeuner est pris en commun. L'après-midi est consacré à la vaisselle, au nettoyage et rangement de la cuisine. Les notions de conservation des aliments, de diététique, d'hygiène alimentaire sont abordées au cours de cette activité.



Interview

Guillaume Combier,
directeur-adjoint
du Décathlon de Montluçon

Transparence : Monsieur Combier, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Guillaume Combier : J'ai 26 ans et je travaille chez Décathlon depuis plus de deux ans. J'ai d'abord occupé un poste à Lyon avant de rejoindre le magasin de Montluçon où j'exerce depuis un an et demi. Après avoir été chef de rayon, je suis devenu directeur-adjoint de ce magasin. Je m'occupe, entre autres responsabilités, des relations avec les fournisseurs et les prestataires.

Transparence : Quelle est l'importance du magasin de Montluçon au sein de l'enseigne Décathlon ?

Guillaume Combier : Ce modeste magasin de 2000 m² appartient à la région Rhône-Alpes-Auvergne. Il existe depuis 1997 et sa superficie a doublé en 2001. Il emploie trente personnes en effectif constant. Bien que Décathlon soit également présent à Vichy et à Clermont-Ferrand, notre zone d'achalandise est vaste puisque notre clientèle s'étend de Riom dans le Puy-de-Dôme à Châteauroux, préfecture de l'Indre.

Transparence : En consultant notre numéro précédent, vous avez reconnu le tireur à l'arc, Didier Pommier, dont nous avons dressé le portrait.

Guillaume Combier : En effet, monsieur Pommier est déjà venu chez nous pour acheter du matériel. J'ai été très intéressé de le retrouver dans votre journal et sa présence atteste que nous avons des clients qui viennent de Saint-Amand-Montrond.

Transparence : Comment avez-vous connu l'Artisanerie et le Verdier ?

Guillaume Combier : Votre premier interlocuteur Décathlon a été Frédéric Dumont qui est basé maintenant à Lyon. Il a été remplacé pendant plus de deux ans par Ingrid Henri, puis j'ai pris naturellement le relais auprès de vous car elle m'a souligné les très bonnes relations qui existent avec votre responsable commercial Patrick Cuissinat.

Transparence : Patrick Cuissinat est le délégué de l'APEI sur le département de l'Allier qui visite les entreprises et les collectivités afin de présenter la gamme des produits réalisés par l'Artisanerie et le Verdier. Quelles sont les raisons qui vous incitent à continuer votre partenariat avec nous ?

Guillaume Combier : Nous souhaitons participer à la vie sociale du département. Outre cet aspect, vos produits sont de très bonne qualité. Nos collaborateurs les apprécient et ils nous sont très utiles. Nous achetons à l'Artisanerie des produits d'entretien tels que des gants et chiffons recyclés alors que nous prenons au Verdier des consommables informatiques, des enveloppes, des ramettes de papier. Nous vous passons de grosses commandes afin que nous soyons approvisionnés pour un certain temps. Nous nous servons quotidiennement de vos fabrications dont nous sommes pleinement satisfaits. C'est un échange gagnant-gagnant.



Guillaume Combier et Patrick Cuissinat

Transparence : Vous savez aussi que vous avez la possibilité à travers les achats passés à l'APEI de pouvoir joindre vos factures à la déclaration faite annuellement à l'Agéfiph, cette démarche vous permettant une déduction partielle.

Guillaume Combier : Au lieu de payer une taxe sans se poser davantage de questions, nous voulons participer au développement local. En vous achetant des produits, nous montrons notre volonté d'adhérer à une démarche sociale tout en répondant à un besoin réel.

Transparence : L'évolution que connaît l'APEI vous donne-t-elle envie de continuer à investir chez nous ?

Guillaume Combier : Je me rends compte de votre sérieux et des relations sincères que nous entretenons avec Patrick Cuissinat. Bien qu'étant très sollicités, nous resterons avec vous car nous avons confiance en vous et nous constatons votre développement. L'APEI est un fournisseur important car elle couvre 90 % de nos besoins en produits d'entretien et environ 50 % en ce qui concerne les consommables informatiques et le papier.

à noter

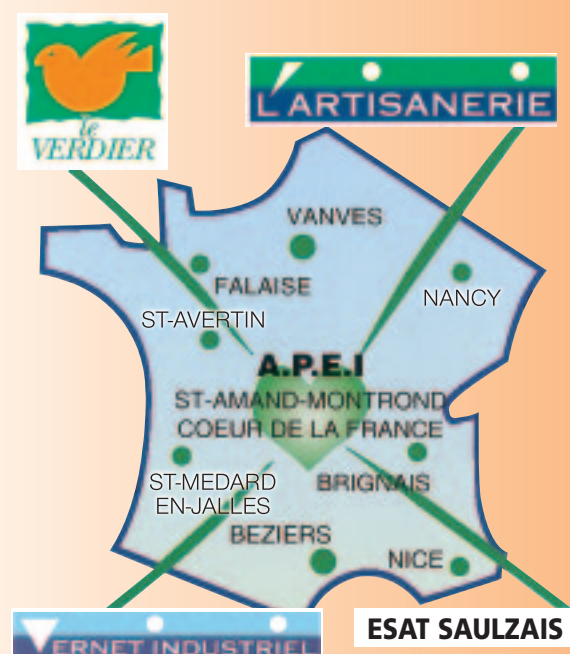
les adresses
de nos
deux directions

NORD

7, allée du Progrès
92173 VANVES CEDEX
Tél : 01 45 29 30 00

SUD

7, avenue Pierre Verdier
34535 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 76 02 64



L'APEI aujourd'hui et demain

Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand, 236 travailleurs handicapés, gère des établissements de travail : deux entreprises adaptées et un ESAT, permettant à des personnes handicapées de s'insérer socialement par le travail, et trois foyers d'hébergement.

Les EA, entreprises adaptées, fabriquent des produits distribués à travers la France entière, par le réseau commercial.

L'Artisanerie, aujourd'hui 84 travailleurs handicapés, fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien.

Au sein de cet établissement, la section rempaillage cannage offre ses prestations aux particuliers et collectivités.

Le Verdier, 38 travailleurs handicapés, fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau.

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail, propose à 114 travailleurs handicapés, des activités liées à la transformation de carton, la création et l'entretien d'espaces verts et des travaux de sous-traitance industrielle.

Une section adaptée complète l'ensemble en présentant une nouvelle forme de mise au travail pour les personnes connaissant des difficultés ou porteuses d'un handicap grave. Cette unité offre un mi-temps professionnel et un mi-temps réservé à des activités visant le maintien des acquis.

L'hébergement peut admettre 60 personnes dans 3 foyers spécifiques (foyer traditionnel, foyer logement et foyer éclaté) et permettre, ainsi, une prise en charge individuelle et un mode de vie adapté à chacun.

...et demain

Toujours soucieuse du bien-être des personnes handicapées, l'APEI veille à assurer la pérennité et le développement de ses établissements et services. Ainsi, l'association vient de déposer, auprès du Conseil Général du Cher, un dossier pour créer et gérer de nouvelles structures d'accueil :

- un foyer traditionnel de 24 places permettant de recevoir des personnes handicapées peu autonomes,
- un foyer de vie ayant pour objectif le développement ou le maintien des acquis afin d'éviter une hospitalisation,
- et un foyer de 7 places pour les personnes handicapées atteignant l'âge de la retraite.

Dans le même temps, pour favoriser l'évolution de l'entreprise adaptée LE VERDIER, un projet d'extension de 700 m² est à l'étude.

Dans un prochain numéro, nous vous présenterons plus en détails ces projets.

L'APEI : une évolution remarquable

30 Travailleurs Handicapés
en 1976...

• Etablissements et Services d'Aide par le Travail

1976	30 TH
1989	38 TH
1991	88 TH
2006	114 TH

• Les Entreprises Adaptées

1980	7 TH
1985	75 TH
1996	112 TH
(création du Verdier)	
2006	122 TH

... 236 Travailleurs Handicapés
en 2006

Ce journal
vous est offert par votre
délégué(e) commercial(e) :

Transparence

Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Elie Delcher, Claudie Loda, Odile de Saint Sernin

Conception artistique : Actif Edition

Ce numéro a été tiré à 80 000 exemplaires sur papier recyclé.



21, rue Emile Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - www.apei.asso.fr

